

précédent, soient retirés de ses mains et placés dans le même dépôt.

L'Académie ne pouvait moins faire que de souscrire à cette double demande ; elle nomma deux commissaires, l'abbé Roux et Deschamps, pour vérifier le compte général préparé par Claret de la Tourrette et recevoir les trois pièces confiées à Delandine, et, le mardi suivant, ce qui constituait la fortune de l'Académie fut enfermé dans la même cassette à deux serrures, et la cassette même dans l'armoire des portefeuilles académiques. Une clef de la cassette fut remise à chacun des commissaires, et une clef de l'armoire au Directeur, l'autre au secrétaire perpétuel. Toutes ces opérations furent définitivement terminées le 15 mai 1792.

Voici l'état de la fortune académique, tel qu'il est exposé dans le rapport des deux commissaires nommés par la Compagnie :

**FONDATION CHRISTIN.** — La recette, à compter depuis l'année 1767, époque où de la Tourrette en fut chargé jusqu'à ce jour (1), a été appurée à la somme de 9.300 livres. La dépense, justifiée par les quittances des auteurs couronnés et autres valables, à 8.259 livres 17 sols 3 deniers. Reliquat 1.042 livres 2 sols 9 deniers. Ce reliquat était représenté par une médaille d'or de la valeur de 300 livres, deux assignats de pareille somme et 140 livres 2 sols 9 deniers en argent.

**FONDATION ADAMOLI.** — La recette depuis son origine (1769) a été appurée à la somme de 3.807 livres 10 sols. La dépense à 3.438 livres 10 sols. Reliquat 369 livres.

---

(1) La fondation Christin date de 1756.